



RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Résolution du 22 novembre 2023

Engagement de l'Association du lac William à agir concrètement pour la conservation de la biodiversité, pour freiner sa perte et encourager sa sauvegarde en ciblant les meilleures opportunités pour le faire.

- Considérant l'effondrement de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;
- Considérant que la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration;
- Considérant le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;
- Considérant les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures ;
- Considérant les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;
- Considérant que les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité

L'Association du lac William s'engage à :

- À appuyer les axes et cibles du Plan nature 2030 tels que présentés à la consultation régionale du 1^{er} novembre 2023;
- Promouvoir et mettre en œuvre les cibles du Plan nature 2030 à travers ses différents projets à sa portée;
- Poursuivre nos efforts en matière de restauration des milieux naturels sur notre territoire notamment en proposant des activités de restauration des berges ou de reboisement et par la sensibilisation à la gestion des EEE et la protection des espèces à statut précaire;
- Travailler dès maintenant, en concertation avec les acteurs de notre territoire, à la mise en œuvre de notre plan d'action;

- Optimiser et améliorer nos processus de concertation avec tous les acteurs de notre territoire, mais également avec les acteurs régionaux, provinciaux et nationaux;
- Demander la création d'aires protégées sur notre territoire par la collaboration synergique des principaux acteurs du milieu;
- Soutenir nos partenaires dans la mise en œuvre de leurs plans et politiques liés à la conservation de la biodiversité et à la restauration des milieux naturels (PRMHHN, PDE, politique de l'arbre, etc.).

Jean Gagné _____

Jean Gagné, Président de l'Association du lac William
Saint-Ferdinand (Qc)